

Réponses aux revendications C.F.T.C.**1. PTC : pourrait-on revoir le ravitaillement, mauvaise répartition du travail ?**

Monsieur ROSTOUCHER dit que Monsieur DESORTHES a demandé de préciser la question.

Madame BRICKERT dit qu'il connaît la question.

Madame PEREZ dit qu'à présent, les bacs ont été mis sur rollers à côté des lignes, et que cela règle le problème.

2. Le ravitailleur aimerait un gerbeur autoporté. Serait-il possible d'en mettre un en place ?

Madame BRICKERT dit que le ravitailleur doit aller du Hall1 jusqu'aux radiateurs.

Monsieur ROSTOUCHER dit que l'objectif est de passer l'atelier en petits trains qui peut tirer, soit 6 B12, soit 10 rollers. Le passage définitif se fera courant 2008.

3. Pourrait-on installer une marche pour vider l'huile des fines ?

Monsieur ROSTOUCHER dit que la personne concernée doit voir son responsable pour régler ce point.

4. Sur la G3-3, le câble pour biper les étiquettes est trop court. Pourrait-on le rallonger ?

Monsieur ROSTOUCHER dit que Monsieur DESORTHES n'a pas répondu à cette question ; il suggère de la reposer le mois prochain.

5. E60 : il faudrait réparer les freins à la table, pour pouvoir tirer les tirettes des W221 en toute sécurité.

Monsieur ROSTOUCHER dit qu'après vérification, il n'y a qu'une seule roulette avec frein ; une demande a été faite au service des Méthodes pour mettre la deuxième.

6. Où est passé le gabarit qui a été fait il y a 2 ans pour tirer les tirettes des W221 ? Ce gabarit a été fait par une entreprise extérieure.

Monsieur ROSTOUCHER dit que le gabarit est disponible mais il ne fonctionne pas. Le fournisseur n'a plus de solution. De nouveaux fournisseurs sont consultés.

Nous menons en parallèle une réflexion de ce qu'on pourrait mettre à la place, en fonction du nombre de pièces à produire et en fonction des nouveaux projets.

7. Montage : W204, Poste 10/15 distri ligne 1 : pourrait-il y avoir un ravitailleur qui change les bacs ? Serait-il possible d'avoir une prime de salissure, cause de graisse siliconée.

Madame BRICKERT dit que les bacs ne sont pas sur rollers et que cela suscitent beaucoup de déplacements.

Monsieur ROSTOUCHER dit que le ré aménagement des B12 et des gibox est en-cours de réalisation afin d'optimiser les déplacements des opérateurs.

Nous avons programmé la mise en place au poste 10 de 1 roller et 4 MU de clapets afin de limiter à l'opératrice le nombre d'approvisionnements.

8. Poste 60 : à ce poste, il y a un problème de visseur. Serait-il possible de le mettre en hauteur ?

Monsieur ROSTOUCHER dit que suite au HOSHIN et dans le cadre d'un équilibrage de la ligne, nous étudions la possibilité de transférer cette opération sur un autre poste.

9. Généralité : le tourniquet est dangereux au niveau de la dernière barre. Beaucoup de personnes se sont déjà pris cette barre au talon. Serait-il possible de la supprimer ?

Monsieur ROSTOUCHER répond négativement ; il dit que si cette barre est enlevée, les personnes pourraient se cogner plus haut dans la jambe, ce qui sera encore plus douloureux.

10. Le boxer est prêté aux gens de bureaux et non aux personnes de l'atelier. Pourquoi ?

Monsieur ROSTOUCHER rappelle les faits ; il y a eu un problème d'accident lors du prêt du boxer, et il a été décidé de ne plus le prêter.

Madame DEHAUT dit que tout le monde est pénalisé pour une personne, ce n'est pas correct.

Madame BRICKERT propose de demander un chèque de caution.

Monsieur ROSTOUCHER dit qu'il s'agit avant tout d'un problème de responsabilité pénale, car en cas d'accident, il n'est pas question que la responsabilité de l'entreprise soit engagée.

Il reverra ce point avec Monsieur ZAMFIRESCU.

11. Divers.

Madame BRICKERT dit qu'elle a eu une information hier ; au service Logistique, dans le cadre du Work Shop 3, il y aurait une suppression d'une personne sur A3370, c'est-à-dire la personne qui aidait sur NCV3 et PF2.

Chacun devra à présent s'occuper de sa ligne.

Monsieur BOTTIN dit qu'un essai a été fait sur 3 heures, dont 40 minutes d'arrêt de ligne.

Il s'agit du conducteur PF2 et A33 et NCV3 et qui ramène les B12 sur le poste annexe de NCV3.

Sur A33, il y a en principe 2 personnes ; l'essai a été fait avec une seule personne ; il n'a pas été concluant, mais l'essai a toutefois été validé.

Il dit qu'il faudrait un essai sur un minimum de 8 heures.

Monsieur ROSTOUCHER dit qu'il reverra ce point.

12. Cas Particuliers.